

Plus de 3 ancres méniscales Fast-Fix® par genou... Mais qu'en font les chirurgiens ?

Julie Truong-Minh¹, Marianne Duprès¹, François Giraud², France Ducastel¹

¹Service de Pharmacie, CH de Roubaix, 11 Boulevard Lacordaire 59100 Roubaix

²Service de Chirurgie Ortho-traumatologique, CH de Roubaix, 11 Boulevard Lacordaire 59100 Roubaix



N°89

Introduction

La HAS recommande l'utilisation de dispositifs de suture, tels que les Fast-Fix®, en 1^{ère} intention dans le traitement des lésions méniscales lorsque le ménisque est réparable. Les indications LPPR (Liste des produits et prestations remboursables) proposent un remboursement de 3 dispositifs au maximum par intervention et par genou. Une étude sur le nombre de systèmes posés dans notre ES a été menée dans l'objectif de connaître nos pratiques et de s'assurer qu'elles sont en accord avec les indications LPPR.

Matériels & Méthodes

Une étude rétrospective portant sur les patients ayant bénéficié de la pose d'au moins un système Fast-Fix® a été menée sur 2 ans et 4 mois.

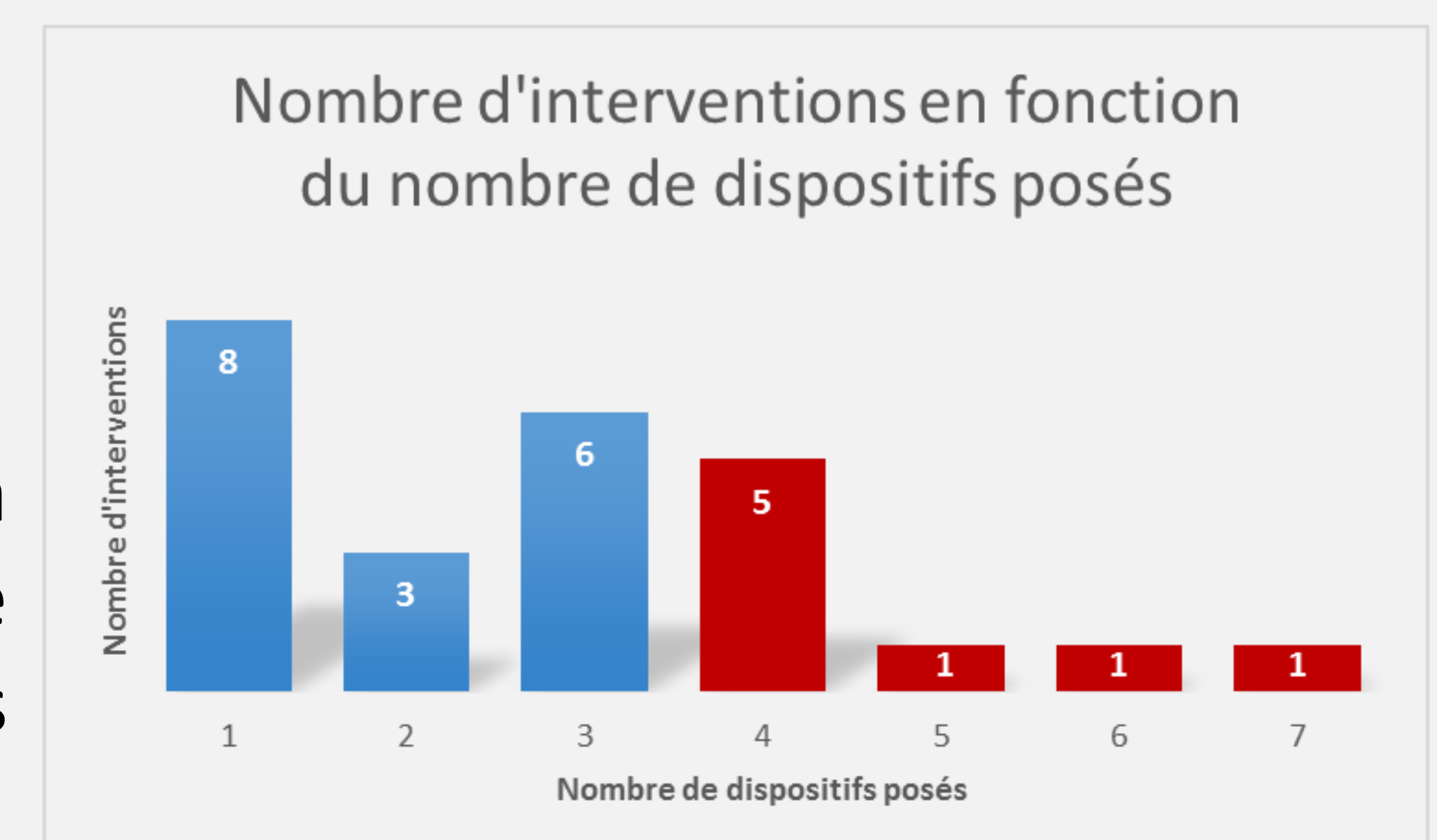
Les étapes de cette étude étaient les suivantes:

- Identification des patients par extraction des données du logiciel de traçabilité des dispositifs médicaux implantables,
- Recueil des données après consultation des dossiers patients,
- Recherche bibliographique.

Résultats

Recueil et analyse des données patients au CH de Roubaix:

Au total, 70 systèmes Fast-Fix® ont été posés chez 25 patients. La moyenne était de 2,8 systèmes par patient et par genou avec une médiane à 3 [1;7]. Dans 32% des cas (n=8), le nombre de systèmes d'ancrage était supérieur à 3 et ne respectait pas les indications LPPR.



La recherche bibliographique nous a permis de recenser 3 études mentionnant la pose de plus de 3 dispositifs par intervention et par genou:

- 1^{ère} étude¹: 41 patients inclus dans l'étude avec pose d'au moins un dispositif Fast-Fix®. En moyenne 2 (entre 1 et 4) dispositifs ont été posés chez chaque patient. Le nombre de dispositifs implantés variait en fonction de la longueur de la lésions avec 1 dispositif tous les 6 à 7mm environ.
- 2^{ème} étude² : 25 patients inclus dans l'étude avec pose d'au moins un dispositif Fast-Fix®. Cette étude faisait référence à la pose de Fast-Fix® tous les 7 à 8mm.
- Le 3^{ème} article³: indique que pour assurer une fixation solide, les dispositifs doivent être placés tous les 5 à 7

La HAS dans son rapport de 2011 sur les ancres méniscales Fast-Fix®⁴, indique qu'à partir des données de la base nationale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes Informatiques) en moyenne 2,03 dispositifs sont utilisés par intervention (entre 1 et 10 dispositifs/intervention).

Suite à ces recommandations, nous nous sommes penchés sur les 8 interventions dont le nombre de systèmes était supérieur à 3, les poses correspondaient aux indications décrites dans les publications.

Discussion/Conclusion

Cette étude met en évidence un décalage entre les indications LPPR et la pratique réelle car certaines interventions nécessitent plus de 3 dispositifs. Un référentiel de bon usage interne et une sensibilisation des chirurgiens à argumenter le compte-rendu opératoire ont été proposés afin de justifier les indications pour lesquelles le nombre de poses de Fast-Fix® est supérieur à 3 par genou.

Bibliographie

¹ Barber A. et al. FasT-Fix Meniscal Repair: Mid-term Results, The Journal of Arthroscopic & Related Surgery, Vol 24 (2008), pp. 1342-1348

² Choi NH, et al. Suture Versus FasT-Fix All-Inside Meniscus Repair at Time of Anterior Cruciate Ligament Reconstruction, The Journal of Arthroscopic & Related Surgery, Vol 30 (2014), pp. 1280-1286

³ P. Beaufils et al. Meniscal repair: Technique, Orthopaedics & Traumatology: Surgery & Research, Vol 104 (2018), pp. 127-145

⁴ HAS, Avis de la commission Ancre méniscale FAST-FIX, 08 février 2011